

VESOUL, jeudi 27 août 2020

Le Département de la Haute-Saône aux côtés des professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et des résidences-autonomie

Le Président du Conseil départemental, Yves KRATTINGER, souhaitait que l'Etat assume financièrement les engagements pris par le Gouvernement en matière de reconnaissance des sujétions particulières auxquelles ont dû faire face les professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et ceux des résidences-autonomie durant la pandémie de COVID-19.

Le Président de la République a annoncé le 4 août dernier, à l'occasion d'un déplacement à Toulon, qu'il débloquerait une enveloppe complémentaire de 80 M€ pour cofinancer, à parts égales avec les Départements, une prime COVID plafonnée à 1 000 € pour un temps complet des personnels de ces structures non encore concernés par une prime.

En conséquence, le Président KRATTINGER proposera, lors de la prochaine séance du Conseil départemental, qu'une prime de 1 000 € soit versée à chaque professionnel des SAAD et résidences-autonomie non encore concerné par une prime versée par l'Etat, soit environ 430 salariés, au prorata de leur présence effective au travail entre le 17 mars et le 11 mai 2020.

Cette décision représente une dépense importante pour le Département. Le Président proposera ainsi l'inscription d'un crédit de 500 000 € pour couvrir cette prime aux professionnels concernés et aussi accompagner financièrement les structures employeuses qui auraient des difficultés passagères liées à la crise sanitaire.

Il s'agit là d'une juste reconnaissance de leur investissement personnel durant cette crise sanitaire, au même titre que leurs collègues salariés des EHPAD et des SPASAD notamment.